Un jeu d’Erdogan avec des juges

Entre janvier et mars 2013, 554 juges et procureurs Turcs ont été mutés dans de nouvelles fonctions ou affectations sans y avoir consenti. En outre, plus d’une centaine de personnes sans expérience judiciaire, mais très proches du parti au pouvoir, ont été nommées à de hautes fonctions judiciaires auxquelles normalement seuls des juges ayant au moins quinze ans d’ancienneté accèdent.

Selon les medias, Recep Tayyip Erdogan a durant les 227 jours qui ont suivi son élection (10 aout 2014), demandé l’engagement de poursuites pénales contre 236 personnes du chef d’insultes au président de la République ; à la suite de ces dénonciations, 105 poursuites sont effectivement en cours et huit prévenus sont en détention provisoire.

Le 12 mai 2015 le Conseil supérieur de la magistrature a révoqué, sans recours possible, le juge Süleyman Karaçöl et quatre procureurs (Zekeriya Öz, Celal Kara, Mehmet Yüzgeç et Muammer Akkaş) qui avaient enquêté sur une affaire de corruption impliquant le président.

Le 6 mai 2015 ont été arrêtés le procureur en chef d’Adana (ville proche de la Syrie) Süleyman Bağrıyanık ainsi que trois de ses adjoints Ahmet Karaca, Aziz Takçı, Özcan Şişman et l’ancien chef de la gendarmerie de la province (Özkan Çokay), sous les accusations d’atteinte à la sécurité de l’état ; en fait, ils avaient fait procéder à l’interception, les 1et 19 janvier 2014, de deux convois d’armes de contrebande vers la Syrie qui se sont révélés être escortés par des agents des services secrets.

Le 30 avril 2015 deux juges, Metin Özçelik et Mustafa Başer, ont été arrêtés, sous l’accusation de « terrorisme » pour avoir, en application de la loi, mis fin à la longue détention provisoire -d’un an et demi- de policiers et d’un journaliste (qualifiés également de « terroristes »), tous ayant enquêté sur une affaire de corruption d’Etat. Ces juges sont toujours en détention et lors d’une première phase de leur procès, le 26 janvier 2016, il a été annoncé que tous deux avaient été suspendus de leurs fonctions judiciaires.

Pour la première fois, en Turquie, des juges ont été arrêtés en raison de leurs décisions juridictionnelles.

Le Conseil supérieur de la magistrature a, début février, ouvert des procédures disciplinaires contre plusieurs dizaines des juges (78 sont cours) fondées sur la plainte de Ministère de l'Intérieur pour avoir pris des décisions contre ce Ministère.

Le président turc a, récemment, tenu une réunion avec des gouverneurs locaux et leur a dit: « *Si nécessaire, laissez les lois de côté, faites le travail à votre manière* », et aussi: « *On a du succès parce qu’on a adapté les lois. On a réussi parce qu’on a refusé de se conformer aux lois*. »

Dans le même temps, l’Union européenne a annoncé vouloir accélérer le processus d’adhésion de la Turquie. Des défenseurs réels des valeurs européennes en Turquie vont-ils devenir citoyens de l’UE, tout en pourrissant dans les prisons turques ?

Dragana Boljević

Secrétaire Générale de MEDEL (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés) et Présidente de l’Association des juges de Serbie

Le 18 février 2016